

ASSEMBLEE GENERALE DU 2 MAI 2018
QUESTIONS ECRITES

A l'occasion d'une assemblée générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société.

Le Conseil a reçu les 23 et 26 avril 2018 trois questions écrites de Mesdames Chantal Drouet-Petre et Claudine Jean et de Monsieur Thierry Bodin :

Question de Madame Chantal Drouet-Petre

« Pourquoi Sanofi se sépare de sa recherche sur les antibiotiques, antibactériens, aires thérapeutiques vitales pour la santé publique mondiale, à l'heure inquiétante où leur efficacité est fortement diminuée par des résistances bactériennes ?

S'il faut une taille critique pour avancer dans ce domaine, pourquoi Sanofi ne ferait pas appel à des compétences externes à travers un partenariat ?

MM Brandicourt (Directeur Général) et Zerhouni (Président monde Recherche et Développement) ont-ils pris en compte les côtés humains et sociaux quand ils ont décidé une telle cession ?

La grande majorité des personnes que vous voulez « transférer » vers Evotec ont subi un plan social en 2014 et ont dû quitter Toulouse, Montpellier et Paris pour Lyon afin de conserver leur emploi chez Sanofi.

Il est extrêmement curieux pour le vendeur Sanofi, 1er groupe pharmaceutique français, de payer pour vendre, et pour l'acheteur Evotec, petit groupe allemand, d'être rémunéré pour une acquisition. Les actionnaires peuvent-ils être d'accord avec cette politique de cession complètement incompréhensible ?

Combien coûte cette cession ?

Est-ce que ce montant nécessite l'accord du conseil d'administration ? »

Question de Madame Claudine Jean

« En janvier 2016 Sanofi a signé, en présence de plusieurs autres compagnies pharmaceutiques, la déclaration de Davos concernant le combat contre la résistance microbienne. Dans ce document, Sanofi s'est engagé à « investir en R&D pour satisfaire les besoins de santé publique grâce à des traitements et diagnostics innovants ».

Comment conciliez-vous cet engagement fort avec l'annonce récente de la cession de toutes vos activités de recherche dans le domaine des maladies infectieuses à Evotec, biotech allemande ? »

Question de Monsieur Thierry Bodin

« Aujourd'hui à travers le monde 700.000 décès par an sont dus à l'antibiorésistance. D'après les experts, si rien n'est fait, il est fort probable qu'en 2050, ce chiffre atteindra les dix millions. Cela deviendra une des principales causes de décès dans le monde.

En mars 2018, le conseil d'administration de Sanofi avec son directeur Général (O. Brandicourt) décide de céder à Evotec l'activité de recherche en médicaments anti-infectieux, pourtant capitale pour sauver des vies.

Cette décision est éthiquement inacceptable du point de vue sanitaire d'autant que Sanofi a signé la déclaration de Davos concernant le combat contre la résistance microbienne.

L'OMS alerte, la découverte de nouveaux traitements pour combattre les maladies infectieuses est vitale.

Croyez-vous que le désengagement de Sanofi de cet axe de recherche soit le meilleur moyen pour y arriver ?

Monsieur le président, pouvez-vous nous expliquer comment Evotec pourrait dégager un budget de 60M€ nécessaires aux frais de fonctionnement annuel de l'entité anti-infectieuse et financer les études cliniques indispensables au développement de ces traitements alors qu'Evotec a dégagé un bénéfice de seulement 32 millions d'euros en 2017 ?

Cette cession est également éthiquement inacceptable du point de vue social. En effet, tout comme vous l'aviez fait pour Porcheville, Toulouse et aujourd'hui Zentiva, au-delà d'externaliser les activités, vous portez la responsabilité de la précarisation de l'emploi des salariés qui sont dans ces entités. Cela devient malheureusement la marque de fabrique dans Sanofi.

Mmes et Messieurs du Comité d'Administration de Sanofi, au nom du syndicat CGT de Sanofi, nous vous demandons d'abandonner ce projet de cession et de renforcer les moyens en interne dans cet axe thérapeutique essentiel que constitue la recherche de nouveaux antibiotiques, antiparasitaires, antiviraux et antifongiques.»

Réponse aux questions écrites :

Dans le cadre de la feuille de route 2020 établie fin 2015, Sanofi a confirmé son engagement en matière de R&D dans un nombre ciblé d'axes thérapeutiques stratégiques (diabète et maladies cardiovasculaires, maladies rares, vaccins, oncologie, sclérose en plaques et immunologie) tout en maintenant une approche opportuniste dans d'autres domaines tel que les maladies infectieuses.

Compte tenu de ces priorités stratégiques et des réalités budgétaires marquées en particulier par un besoin croissant d'investir sur des produits en développement avancé dont les patients pourraient disposer très prochainement (en immuno-inflammation et en oncologie, par exemple), Sanofi R&D n'est plus en mesure aujourd'hui de soutenir seul les projets de recherche dans le domaine des maladies infectieuses.

Sanofi a donc réfléchi à l'opportunité de poursuivre différemment ses activités de recherche et de développement précoce dans ce domaine, tout en réaffirmant fortement son engagement dans la lutte contre les maladies infectieuses et en maintenant son ambition d'être un acteur important pour le développement, la fabrication et la commercialisation de ces médicaments.

Depuis plusieurs années, Evotec construit une plateforme robuste de recherche et développement en maladies infectieuses. C'est dans ce contexte qu'Evotec nous a fait part de son intérêt pour un transfert motivé tant par un portefeuille crédible de projets précoces que par la grande qualité des équipes.

Cette initiative permettrait d'augmenter le potentiel de nos projets de recherche en maladies infectieuses et de maximiser leurs chances de succès en combinant les expertises d'Evotec et de Sanofi R&D dans ce domaine. Evotec entend financer l'avancement de ces projets en combinant les revenus de leur activité société de service avec des partenariats, un modèle dont l'efficacité a été démontrée par cette société depuis plusieurs années. L'engagement historique de Sanofi dans la lutte contre les maladies infectieuses serait maintenu notamment au travers de l'opportunité de reprise des projets en phases cliniques avancées pour le développement, la production et la commercialisation. De plus, conformément aux engagements pris à Davos en 2016, Sanofi conserverait dans son portefeuille un candidat médicament actuellement en phase II contre la malaria et un anticorps contre le virus du SIDA extrêmement innovant, bientôt en phase I.

Ces négociations se poursuivent dans le respect du dialogue social avec les instances représentatives du personnel et des processus d'information-consultation. Le projet et les garanties qui y sont associées, les engagements pris par Evotec d'ores et déjà en matière d'emploi et de maintien des activités dans la région ont notamment été présentés.

A ce titre, il est important de souligner que la société Evotec s'est comportée de manière exemplaire vis-à-vis d'engagements similaires dans le cadre de la cession des activités du site de Toulouse.

Sanofi apporterait par ailleurs un soutien financier à Evotec incluant un paiement initial de 60 millions d'euros suivi de financements sur le long-terme pour soutenir et assurer la progression du portefeuille.

Enfin, ce projet ne nécessite pas, tant par sa nature que par son montant, l'accord du Conseil d'administration. Il est de surcroît en ligne avec la feuille de route stratégique établie en novembre 2015.

** * **